

**PROCES VERBAL
SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26.03.2026**

Par lettre en date du 21.03.2026, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, dans la salle de la mairie, pour le jeudi 26 mars 2026, afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Commissions communales.
- 6 – Dossier 2 : Délégations aux différents organismes.
- 7 – Dossier 3 : Autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement.
- 8 – Dossier 4 : Personnel communal : stagiaire.
- 9 – Dossier 5 : Subvention Vélo sport.

-Questions diverses.

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que la liste des délibérations étudiées lors de la présente séance a été affichée, conformément à l’article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 26 mars 2026 à 20 heures 30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur POURTIÉ Alain, Maire.

1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Présents : Mmes et MM. POURTIÉ Alain, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, CHENUT Claude, JAYAT Simone, BOURDEIX Florence, SÉLIN Jean-Michel, JAMBUT Denis, FRANCKE Lucile, MOREAU Adeline, PÉRICHON Damien, GAUTIER Alain, LAFOND Sabrina, PIGOIS Frédéric, DÉCOUX Charlène.

Absents excusés : Néant

2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur JEOMEAU Bernard a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026.

Lecture faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l’assemblée.

Vote de la délibération à l’unanimité

DCM 2026-24

4 – COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE

- Vu l’article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
 - Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d’attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
- Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : Aucune décision n’a été prise.

Monsieur le Maire demande l’autorisation d’ajouter 3 points à l’ordre du jour, le Conseil accepte à l’unanimité.

5 – Création commissions communales et désignations des membres

Vu l’article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions communales ci-dessous et d'en élire les membres :

- Commission des finances et appels d'offres.
- Commission des travaux : Bâtiments communaux, Ecole, Urbanisme et cimetière ; Commission adjointe : Sécurité.
- Commission de la voirie et du matériel communal ; Espaces verts, environnement, fleurissement.
- Commission Affaires scolaires (conseil école, garderie, restauration)
- Commission Communication : Externe : IA, Site, Bulletin Municipal, Réseaux sociaux.
Interne : Personnel communal.
- Commission de la base de loisirs, du camping et des équipements sportifs ; Commission adjointe : Padel.
- Commission Associatives et liens intergénérationnels ; Commission adjointe : déco de la ville, organisation évènements, villages fleuris.
- Commission Culture, Jeunesse et CMJ.
- Commission Assainissement.

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission,
Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal décide de constituer les commissions suivantes :

- Commission des finances et appels d'offres.
- Commission des travaux : Bâtiments communaux, Ecole, Urbanisme et cimetière ; Commission adjointe : Sécurité.
- Commission de la voirie et du matériel communal ; Espaces verts, environnement, fleurissement.
- Commission Affaires scolaires (conseil école, garderie, restauration)
- Commission Communication : Externe : IA, Site, Bulletin Municipal, Réseaux sociaux.
Interne : Personnel communal.
- Commission de la base de loisirs, du camping et des équipements sportifs ; Commission adjointe : Padel.
- Commission Associatives et liens intergénérationnels ; Commission adjointe : déco de la ville, organisation évènements, villages fleuris.
- Commission Culture, Jeunesse et CMJ.
- Commission Assainissement.

DECIDE, au titre de l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

PROCEDE à l'élection des membres des différentes commissions communales.

- **Commission des finances et appels d'offres** : adjoint délégué : DAUDON Christèle
JEOMEAU Bernard, CHENUT Claude, JAMBUT Denis, PÉRICHON Damien, GAUTIER Alain.
- **Commission des travaux : Bâtiments communaux, Ecole, Urbanisme et cimetière ; Commission adjointe : Sécurité** : adjoint délégué : JEOMEAU Bernard
JAYAT Simone, BOURDEIX Florence, MOREAU Adeline, PÉRICHON Damien, PIGOIS Frédéric.
- **Commission de la voirie et du matériel communal ; Espaces verts, environnement, fleurissement** : adjoint délégué : CHENUT Claude
JEOMEAU Bernard, JAYAT Simone, BOURDEIX Florence, SÉLIN Jean-Michel, PÉRICHON Damien, GAUTIER Alain, PIGOIS Frédéric.
- **Commission Affaires scolaires (conseil école, garderie, restauration)** : adjoint délégué : DAUDON Christèle

FRANCKE Lucile, MOREAU Adeline, PÉRICHON Damien.

- **Commission Communication : Externe : IA, Site, Bulletin Municipal, Réseaux sociaux.
Interne : Personnel communal.**
Adjoint délégué : JEOMEAU Bernard
DAUDON Christèle, CHENUT Claude, SÉLIN Jean-Michel, FRANCKE Lucile, LAFOND Sabrina, DÉCOUX Charlene.
- **Commission de la base de loisirs, du camping et des équipements sportifs ; Commission adjointe : Padel :** adjoint délégué : JEOMEAU Bernard
DAUDON Christèle, CHENUT Claude, JAYAT Simone, BOURDEIX Florence, FRANCKE Lucile, PÉRICHON Damien, LAFOND Sabrina, PIGOIS Frédéric.
- **Commission Associatives et liens intergénérationnels ; Commission adjointe : déco de la ville, organisation évènements, villages fleuris :** adjoint délégué : DAUDON Christèle
JAYAT Simone, BOURDEIX Florence, FRANCKE Lucile, LAFOND Sabrina, DÉCOUX Charlene.
- **Commission Culture, Jeunesse et CMJ :** adjoint délégué : DAUDON Christèle
MOREAU Adeline, PÉRICHON Damien, GAUTIER Alain, LAFOND Sabrina.
- **Commission Assainissement :** adjoint délégué : CHENUT Claude
JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PÉRICHON Damien, PIGOIS Frédéric

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-25

6 – Désignation des délégués de la commune au sein des différents syndicats intercommunaux et autres organismes.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L.5211-6, L.5211-7 et 5211-8 du CGCT, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune dans les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats intercommunaux mais également dans les différents organismes autres.

Le Conseil Municipal désigne dans chaque syndicat intercommunal et autres organismes, les conseillers suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CHATRE ET SAINTE SEVERE :

- 1 délégué titulaire : POURTIÉ Alain
- 1 délégué suppléant : JEOMEAU Bernard

SYNDICAT INTERCOMMUNAL REGION DE SAINTE SEVERE :

- 2 délégués titulaires : POURTIÉ Alain – CHENUT Claude
- 2 délégués suppléants : DAUDON Christèle – SÉLIN Jean-Michel

SYNDICAT DE LA COUARDE :

- 2 délégués titulaires : DAUDON Christèle – GAUTIER Alain
- 2 délégués suppléants : POURTIÉ Alain – SÉLIN Jean-Michel

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY :

- 2 délégués titulaires : POURTIÉ Alain – DAUDON Christèle
- 2 délégués suppléants : JEOMEAU Bernard – CHENUT Claude

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'INDRE (SDEI) :

- 1 délégué titulaire : JEOMEAU Bernard

SYNDICAT DU TRANSPORT SCOLAIRE DE LA CHATRE :

1 délégué titulaire : DAUDON Christèle
1 délégué suppléant : BOURDEIX Florence

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT :

1 délégué titulaire : CHENUT Claude
1 délégué suppléant : POURTIÉ Alain

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DU TRANSPORT SCOLAIRE DE L'INDRE :

1 délégué titulaire : POURTIÉ Alain
1 délégué suppléant : PÉRICHON Damien

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL – RPI DES SENTES :

3 délégués titulaires : POURTIÉ Alain – PÉRICHON Damien – LAFOND Sabrina
2 délégués suppléants : JAYAT Simone – GAUTIER Alain

CORRESPONDANT DEFENSE :

1 délégué titulaire : SÉLIN Jean-Michel

COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE :

1 délégué titulaire : SÉLIN Jean-Michel

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36 (ATD36) :

1 délégué titulaire : CHENUT Claude

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'INDRE (SABI 36) :

1 délégué titulaire : JAMBUT Denis

Vote de la délibération à l'unanimité**DCM 2026-26**

Monsieur Denis JAMBUT quitte l'assemblée à 21 heures 40 pour raisons personnelles.

7 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement budget commune 403 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) Remplace la délibération 2026-14 pour erreur matérielle.

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et Restes à Réaliser) = 516 040,34 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 129 010,09 €, soit 25% de 516 040,34 €.

Chapitre	Budget voté 2025 hors chapitre 16 et RAR	25 % proposés 2026
20	0,00 €	0,00 €
21	516 040,34 €	129 010,09 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-27

- **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement budget assainissement 407 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) Remplace la délibération 2026-15 pour erreur matérielle.**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif assainissement 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et Restes à Réaliser) = 241 653,82€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 60 413,46 €, soit 25% de 241 653,82 €.

Chapitre	Budget voté 2025	25 % proposés 2026
13	3 629,71	907,43 €
20	42 557,48 €	10 639.37 €
21	195 466,63 €	48 866,66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-28

8 - Personnel communal : Prise en charge formation stagiaire.

Considérant la nouvelle saison de la base de loisirs de Ligny qui débute en avril,

Considérant l'obligation d'engager du personnel ayant les diplômes requis pour le pilotage du téléski nautique,

Monsieur le Maire informe qu'une personne a été recrutée pour un des postes saisonniers de conducteur de téléski et que cette dernière a émis le souhait de renforcer ses compétences par l'obtention du BPJEPS SNWDATSGT, option traction câble.

Il expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait donc d'engager cette personne en tant que stagiaire et de financer cette formation d'un montant de 4 515 euros TTC et ce, afin de se constituer un vivier de personnes qualifiées pour les années à venir.

Le Conseil Municipal accepte le montage financier présenté par Monsieur le Maire et de financer la formation au BPJEPS SNWDATSGT, option traction câble, pour cette personne pour un montant de 4 515 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-29

- **Location logement 14 place de l'Eglise à des saisonniers.**

Considérant la nouvelle saison de la base de loisirs de Ligny qui débute en avril,

Vu le besoin de recruter du personnel pour le fonctionnement du téléski et le snack,

Monsieur le Maire informe qu'un couple a été recruté sur des postes saisonniers à la base de loisirs et qu'ils ont besoin d'être logé pour la durée de leurs contrats, soit du 1er avril au 31 août 2026. Il propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de ces personnes, le logement sis 14 place de l'Eglise 36160 Pouligny Notre-Dame, du 1er avril au 31 août 2026 et considéré comme un avantage en nature sur leurs payes.

Le Conseil Municipal

- ACCEPTE la location du logement « 14 place de l'Eglise » au couple recruté comme saisonnier.
- FIXE le montant du loyer à 400 euros.
- DIT que ce loyer sera considéré comme un avantage en nature et figurera sur leurs payes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-30

9 – Subvention Vélo Sport.

Considérant l'organisation de la Ronde du Facteur par l'association Vélo Sport, le 14 mai 2026,

Vu le besoin de financement pour cette manifestation,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal d'augmenter la subvention octroyée annuellement exceptionnellement pour cette course cycliste.

Le Conseil Municipal accepte d'augmenter exceptionnellement la subvention octroyée à Vélo Sport, pour l'organisation de la Ronde du Facteur, fixe le montant de cette subvention à deux cent cinquante euros (250 €) au lieu de cent cinquante euros pour l'année 2026 et charge Monsieur le Maire d'effectuer le versement de ladite subvention.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-31

10 - Tarifs snack 2026 ajout.

Vu l'organisation des 10 ans de la base de loisirs,

Considérant qu'il a été demandé de proposer à la vente la pinte de bière pour cette occasion,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal d'intégrer la vente de pinte de bière à la carte du snack.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à la carte du snack, à compter du 4 avril 2026, la vente de la pinte de bière et fixe le tarif de vente de la pinte à 5,50 euros.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-32

11 - Mise à disposition local coiffeuse.

Vu la convention signée avec la coiffeuse pour la mise à disposition d'un local pour son activité itinérante,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal,

Considérant leur souhait de maintenir des offres de services à la population,

Le Conseil Municipal décide de mettre le local dénommé « Maison des Associations » à disposition de la coiffeuse et ce, à titre gracieux, afin de continuer à offrir un service à la population.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-33

Questions diverses :

Madame Moreau expose un problème de fossés au lieu-dit « Le Montet ». La commission de voirie s'était déjà rendue sur place mais une seconde visite sera réalisée afin de déterminer au mieux les travaux à effectuer.

Problème d'eau sur le chemin qui relie la départementale 940 au lieu-dit « Le Montet ».

Voir s'il est possible de faire fonctionner le lampadaire situé sur le parking derrière l'épicerie.

La séance est levée à 22 h 50.

Le Maire, POURTIÉ Alain

Le secrétaire, JEOMEAU Bernard

2026-24 Approbation du procès-verbal de la séance du 20.03.26

2026-25 Création commissions communales et désignations des membres.

2026-26 Désignation des délégués de la commune au sein des différents syndicats intercommunaux et autres organismes.

2026-27 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement budget commune 403.

2026-28 Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement budget commune 407.

2026-29 Personnel communal - Prise en charge formation stagiaire.

2026-30 Location logement 14 place de l'Eglise à des saisonniers.

2026-31 Subvention Vélo Sport.

2026-32 Tarifs snack 2026 ajout.

2026-33 Mise à disposition local coiffeuse.